

Rennes, le 14 mai 2024

Déclaration de la FNEC FP-FO au CAEN du 14 mai 2024

Monsieur le Recteur,
Monsieur le président de la région Bretagne,

Dans tous les départements, les enseignants combattent des plans de fermetures de classe et de suppression de postes, souvent avec les parents et les élus. Des centaines de personnes ont manifesté devant les différentes directions académiques. Les représentants consultés lors des CSA-SD et CDEN ont voté à l'unanimité contre les projets de carte scolaire. Dans les Côtes-d'Armor, ils ont exigé l'annulation du plan de 45 fermetures. 35 conseils municipaux ont adopté des délibérations en ce sens. Contrairement au Préfet des Côtes-d'Armor qui a déclaré qu'il n'était « *pas possible de sanctuariser l'école et l'hôpital* », la FNEC FP-Force Ouvrière défend les services publics. Nous revendiquons l'annulation des plans de fermetures de classes et de suppressions de postes, la création de tous les postes statutaires nécessaires, le recrutement de professeurs dûment formés et qualifiés, la restitution des centaines de millions d'euros prévus au budget de l'Education Nationale mais finalement rendus, année après année, depuis le premier quinquennat Macron (700 millions d'euros rien que pour la rentrée 2024).

En outre, depuis des mois, partout les personnels se mobilisent avec les parents d'élèves contre les mesures de tri social que le gouvernement voudrait mettre en place via les groupes de niveau au collège. La FNEC FP-Force Ouvrière en exige le retrait. La suppression du groupe classe en Français et en Mathématiques avec pour conséquence, notamment, l'organisation des emplois du temps en barrette, la suppression des heures de cours dédoublés vont encore dégrader les conditions de travail. La possibilité de dérogation laissée aux chefs d'établissements n'équivaut pas à la possibilité pour les collègues de choisir d'appliquer ou non l'organisation en groupes, mais plutôt à un renforcement de l'autonomie pour gérer la pénurie qui découlera nécessairement de l'absence de moyens suffisants.

En effet, au rapt sur la rémunération des agents de la Fonction publique du fait de la désindexation du point d'indice de l'inflation s'ajoutent, chaque année, des économies sur les postes qui conduisent inexorablement au démantèlement des services publics. Et pourtant, rappelons-le ici, la France n'est pas « suradministrée » : on y compte 89 agents publics pour 1000 habitants, loin derrière les pays scandinaves, derrière le Canada et juste devant le Royaume-Uni. Ce n'est ni l'ampleur des effectifs ni leur évolution qui distinguent la France des autres pays, mais le fait que les agents y sont protégés par la loi, dans le cadre d'un statut regardé comme la condition d'une administration intègre. Ce statut garantit aux fonctionnaires une protection contre les mutations, les licenciements abusifs, et l'influence des politiques, ainsi que toute corruption permettant de garantir la neutralité, l'égalité et l'indépendance du service public dans le traitement des droits des citoyens. Le statut est le

rempart contre l'arbitraire. Il permet une rémunération des fonctionnaires selon une règle commune à tous. A ce droit collectif d'une progression de carrière, le gouvernement, par l'intermédiaire du projet du ministre Guérini, substituerait l'individualisation et le salaire au « mérite » : la FNEC FP-Force Ouvrière exige l'abandon de ce projet.

D'autre part, le statut garantit l'unicité et l'indivisibilité de notre République. Aussi, la FNEC FP-Force Ouvrière dénonce les revendications autonomistes d'où qu'elles viennent, du président de la République, d'Ile-de-France, de Corse ou du Conseil régional de Bretagne qui revendique « *un statut qui tient compte des intérêts propres de chacune d'elles (les collectivités territoriales) au sein de la République et de leurs caractéristiques et contraintes particulières* ». Nous sommes intrinsèquement opposés à cette communautarisation de la République qui se fonde sur de pseudos particularismes et qui déboucherait sur une mise en concurrence des « territoires », c'est-à-dire des salariés pour le plus grand bonheur du patronat, le tout bercé par la construction d'un roman régional rédigé par des figures au passé souvent nauséabond. L'invention de noms de villes en breton qui n'ont jamais existé ou encore la promotion d'une langue bretonne reconstruite qui n'a, par exemple, jamais été parlée à Rennes font partie de cette identité à laquelle il faudrait se plier. Au niveau académique, pour le 1^{er} degré, ce sont 20 postes (5 dans chaque département) qui sont usurpés pour permettre le départ d'enseignants en formation breton. Souvent l'ouverture de classes bilingues contribue à la fermeture de classe monolingue dans les écoles. La FNEC FP-Force Ouvrière se félicite que des communes refusent l'implantation de filière bilingue comme à Bain-sur-Oust ou à Bréal-sous-Montfort.

La dégradation des conditions de travail des personnels est aussi très nettement liée à la politique d'inclusion systématique qui prétend donner la priorité à la socialisation sur l'instruction. La solution du ministère repose toujours sur des moyens insuffisants et désormais uniquement sur des adaptations pédagogiques ou sur la formation des enseignants, ce qui interroge sur la prise en compte des besoins, parfois médicaux, des enfants. La FNEC FP-Force Ouvrière revendique donc le rétablissement du droit à un enseignement spécialisé et adapté pour tous les élèves dont la situation l'exige, la création des postes, des structures et des établissements spécialisés à hauteur des besoins (il manque 1 200 places dans les ITEP, IME dans le seul département d'Ille-et-Vilaine), le recrutement des AESH, sous un statut de la Fonction publique, avec un vrai salaire, l'abandon des PIAL, de la mutualisation des moyens et du projet d'Acte 2 de l'école dite inclusive.

Concernant le schéma directeur immobilier (SDI) des lycées dont la démarche doit être présentée au sein de cette instance, un « nuage de mots thématiques » en illustre l'orientation dans le document fourni. Deux éléments en sont absents mais y auraient trouvés toute leur place : amiante et équipements informatiques. Nous n'avons cessé d'alerter dans cette instance, et dans d'autres, sur l'ampleur de l'exposition à l'amiante des personnels au sein des établissements scolaires. Le dossier « amiante » n'est pas une histoire anodine : il s'agit de la santé des personnels, de leur mise en danger concrète. Qu'en est-il du lycée Eugène Freyssinet (St Briec) dont les collègues signalent la présence d'amiante dans des ateliers provisoires depuis la rentrée de septembre ? Qu'en est-il du lycée Fulgence Bienvenue (Loudéac) où les collègues signalent leur exposition à l'amiante ?

Nous souhaitons également interroger les représentants du Conseil Régional sur les dotations faites aux lycées bretons concernant le financement des équipements informatiques. Le document fourni pour le SDI propose une comparaison avec d'autres régions. Il est dommage que la somme correspondant à cette dotation n'y figure pas. Une simple comparaison avec d'autres régions aurait permis de constater la faiblesse des sommes allouées dans notre région. Pour exemple, les personnels du lycée général Bréquigny à Rennes (pourtant plus grand lycée de la région) n'ont de cesse de signaler le sous-équipement chronique de cet établissement : trois salles informatiques comprenant 16 à 17 ordinateurs pour 18 classes de Seconde générale, 12 classes de Première générale et 12 autres classes de Terminale générale. Sachant que ces classes comptent chacune près de 35 élèves, cela signifie que 51 ordinateurs sont disponibles pour 1470 élèves, soit un ordinateur pour 28 élèves.

Pour finir, cette instance se tient alors que depuis plusieurs semaines les libertés universitaires sont bafouées. La FNEC FP-Force Ouvrière condamne ces restrictions inadmissibles à la liberté d'expression. En justifiant les intrusions policières à répétition dans les Universités, le gouvernement tente d'imposer une parole officielle et remet en cause les franchises universitaires, qui depuis le XIII^{ème} siècle sont au fondement même de l'Université.